

Lois du travail

- Hollande
- Macron
- EL-Khomri

DU 21^{ème} SIÈCLE ?!

ÇA SUFFIT !!

La visite médicale
D'embauche
Transformée en une...
Visite d'information

Par simple accord on
peut passer de 44h à
46h de travail
maximum

Augmentation du nombre
de semaines consécutives
où l'on peut travailler 44h
(ou 46h)

La durée du congès en
cas de décès d'un
proche (enfant,
conjoint-e,...) n'est plus
garantie par la loi

Les 11h de repos
obligatoires par tranche
de 24h peuvent être
fractionnées

Les apprentis mineurs
pourront travailler 10h
par jour et 40h par
semaine

En cas de licenciement
illegal, l'indemnité
prud'homale est
plafonnée à 15 mois de
salaire

*El - Khonneries se
rapproche du
12ème siècle et du
sens ethymologique
de l'ancien français
du mot TRAVAIL :
"tourment,
souffrance"*

Une entreprise peut, par
accord, baisser les
salaires et changer le
temps de travail

Les temps d'astreinte
peuvent être décomptés
des temps de repos

NON MERCI !!!



Attendrons-nous pour réagir et nous mobiliser

Le dispositif "forfaits-
jours", qui permet de ne
pas décompter les
heures de travail, est
étendu

Le plancher de 24h
hebdomadaires pour un
contrat à temps partiels
n'est plus la règle dans
la loi

que nos libertés soient sacrifiées, sur
l'autel de l'ultra-libéralisme au profit
de quelques patrons et actionnaires
à la tête de surperpuissances
commerciales, qui n'auront de cesse
de nous aspirer le moindre sous
gagné à la sueur de notre front???

Il suffit d'un accord
d'entreprise pour que les
heures supplémentaires
soient 5 fois moins
majorées

Une mesure peut être
imposée par referendum
contre l'avis de 70% des
syndicats

SI LE GOUVERNEMENT NOUS JETTE À
LA RUE, À NOUS,
DE NOUS L'APPROPRIER!!!

Une entreprise peut
faire un plan social sans
avoir de difficultés
économiques

Après un accord, un
salarié qui refuse un
changement dans son
contrat de travail peut
être licencié

Par simple accord on
peut passer de 10h à
12h de travail maximum
par jour